

CNH
MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION



BURKINA FASO
Unité - Progrès - Justice

SECRETARIAT GENERAL

CENTRE NATIONAL DE
L'INFORMATION,
DE L'ORIENTATION SCOLAIRE ET
PROFESSIONNELLE, ET DES BOURSES

DIRECTION DES BOURSES ET DES
AIDES FINANCIERES

Ouagadougou, le

29 SEPT 2020

N°2020 - _____ /MESRSI/SG/CIOSPB/DBAF

ME / 1070

COMMUNIQUE

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (MESRSI) a l'honneur de porter à la connaissance des **étudiants admis Centre Africain d'Etudes supérieures en Gestion (CESAG)** au titre de l'**année académique 2020-2021**, candidats à une bourse de Master 1, **qui n'avaient pas pu déposer leur dossier** lors de la première session de dépôt, qu'ils peuvent le faire du **lundi 12 au vendredi 16 octobre 2020**.

Le nombre de bourses disponibles est de **cinq (05)**

1- CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent faire acte de candidature, les étudiant-e-s burkinabè remplissant les conditions suivantes :

- être titulaire d'une licence, avec au moins la mention « assez bien » ;
- avoir 28 ans au plus.

Les bourses sont attribuées au regard des besoins de développement du Burkina Faso. Les filières et les lieux de formation retenus pour les bénéficiaires sont aussi fonction de ces priorités et ne correspondent pas nécessairement aux souhaits manifestés. L'obtention d'une inscription n'entraîne pas l'octroi systématique de la bourse nationale.

2- COMPOSITION DU DOSSIER

Le dossier de candidature de bourse nationale pour des études au CESAG doit comporter les pièces suivantes :

- une demande manuscrite timbrée à 200 F CFA (timbre fiscal) adressée à monsieur le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation ;
- un extrait d'acte de naissance ;
- un certificat de nationalité burkinabè ;
- les copies légalisées des diplômes (ou attestations des diplômes) :
 - du baccalauréat, de la licence et des relevés de notes des trois (03) dernières années d'études pour les études de master ;
- une attestation d'inscription au Centre Africain d'Etudes supérieures en Gestion (CESAG) au titre de l'année académique 2020-2021;
- un curriculum vitae ;
- une lettre de motivation.

Les candidats sont informés que l'attribution de la bourse pour les études au CESAG est soumise aux conditions d'attribution de la bourse nationale de cycle master.

La date limite de réception des dossiers de candidature au Centre national de l'Information, de l'Orientation Scolaire et Professionnelle, et des Bourses (CIOSPB) est fixée au 16 octobre 2020 à 14h 30 mn.

P/le Ministre et par délégation,
Le Secrétaire général



Pr Mahamadou SAWADO
Chevalier de l'Ordre des Palmes académiques